



## Fiche cadre n°6

### Résorber les écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les performances académiques

**Ambition 1 du projet académique** Installer une dynamique de la réussite pour tous.

**Objectif 1 du projet académique** Encadrer davantage et s'assurer de l'équité.

Comité opérationnel de programme (Cop) : second degré public (141).

Action inscrite au Cop :  oui  non

#### Pilote de l'action

Danielle Rembault, IA-IPR EVS, Dafpe.

#### Objectif de l'action

Accompagner les équipes pour installer une dynamique de la réussite.

#### Public visé

Personnel d'encadrement des établissements en éducation prioritaire, équipes enseignantes, préfets des études, CPE.

#### Modalités de l'action

1 - Des temps de formation.

- > Réunion des équipes des différents établissements pour analyser les performances et mutualiser les bonnes pratiques.
- > Charte commune sur le rôle des différents acteurs, notamment celui des préfets des études, des enseignants supplémentaires, et mise en cohérence des actions entreprises en direction des élèves.
- > Les pistes d'innovation à promouvoir dans les champs pédagogiques, éducatif, et en matière de GRH.
- > L'approche par compétences, et la mise en œuvre du socle commun pour évaluation progressive des compétences de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

2 - Un accompagnement régulier des équipes.

- > Harmonisation des modalités d'accompagnement entre les inspecteurs.
- > Identification des besoins des établissements, en matière d'accompagnement.
- > Maillage et organisation de cet accompagnement par les inspecteurs.
- > Organisation et formalisation du travail des réseaux premier degré-collège.
- > Définition d'une stratégie pour réduire les écarts entre les établissements EP, et hors EP.

3 - Création de supports, groupe de travail...

- > Échanges de bonnes pratiques, et mutualisation de quelques outils.
- > Identification des différentes modalités de soutien et d'aide aux élèves, évaluation des effets sur les résultats des élèves.
- > Mise à disposition de ressources et d'espace de mutualisation sur le site académique.

#### Calendrier

- > Présentation des inspecteurs référents avant la rentrée 2011, aux équipes de chaque réseau.
- > Visite mensuelle de chaque réseau, par un inspecteur, dès la rentrée 2011.

Nombre de personnes concernées : 150 environ en 2011-2012, idem en 2012-2013.

## Évaluation

### Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de visites des IA-IPR dans chaque établissement.
- > Fréquence des réunions de travail des inspecteurs.
- > Fréquence des réunions des équipes, en établissement.

### Indicateurs de résultat

- > Part des établissements éducation prioritaire ayant participé aux stages socle.
- > % d'élèves bénéficiaires de PPRE passerelle en 6<sup>ème</sup>.
- > % d'élèves bénéficiaires de PPRE qui ont évité le redoublement.
- > % d'élèves impliqués dans le dispositif « accompagnement éducatif ».
- > Taux de redoublement par niveau en Rar, Eclair et RRS.
- > % d'élèves arrivant en 6<sup>ème</sup>, dont les compétences du palier 2 du socle sont validées.
- > % d'élèves ayant le niveau de compétences attendues en 5<sup>ème</sup> (cf. les évaluations nationales).
- > % d'élèves dont les compétences du palier 3 sont validées en fin de scolarité obligatoire.

## Indicateurs de performance du PAP

2.2. Écarts des taux de réussite au diplôme national du brevet entre Rar et hors EP, entre RRS et hors EP.

En blanc performances académiques.

En bleu performances nationales.

En rouge les cibles.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	réal	réal	réal	réal	réal	cible	cible	cible
	-	-	-	-	-	-12	-11	-9
Écart Rar et hors EP	11,5	10,2	16,4	18,1	13,7	-10,5		-7,5
	-	-	-	-	-	-5,5	-4	-3,5
Écart RRS et hors EP	-8,1	-7,3	-9,9	-7,6	-9	-5,5		-3,5
	10,2	-9,1	-8,9	-7,6	-7,6			